



... L'ECHO AUCALEUEN ...

Printemps 2021 - N°144
ISSN 1143-5313



LA COMMÉMORATION DU 19 MARS



Un an déjà et la situation sanitaire est toujours aussi compliquée. Pour autant, le conseil municipal, malgré toutes les difficultés, a pu travailler sur différents projets :

- Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, suite à l'expérience de cette crise sanitaire
- Réfection de la toiture de la garderie et changement d'une porte à la salle du conseil.
- Programme de voirie 2021
- Réfection de la toiture des vestiaires du foot et pose de portes et volets métalliques
- Lancement des études par le maître d'œuvre pour le réaménagement du Centre Bourg (recrutement du cabinet d'étude en cours avec un recrutement effectif prévu courant juin)
- Réflexion sur la création d'un site internet pour la Commune

Un des changements cette année se situe au niveau **d'une réforme** sur l'imposition locale. Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et l'État a choisi pour compenser les communes **de leur réattribuer la part de la taxe foncière bâti (TFB) du Département.**

Concrètement cela signifie qu'à compter de 2021 sur votre fiche d'imposition de taxe foncière la colonne du Département sera vide et que la colonne de la Commune fera apparaître un nouveau taux de 36,74%. Ce nouveau taux n'engendre aucune augmentation pour vous puisqu'il s'agit, du fait la réforme, de l'ajout du taux communal (17,21 %) et du taux départemental (19,53 %) de TFB de 2020.

L'heure de la retraite a sonné pour Claude BESSON, qui aura œuvré pendant 3 ans aux services techniques. Il sera remplacé par M. Philippe BRUGALAIS en provenance de la Commune de Saint-Médard-sur-Ille, qui sera le référent du service. Son arrivée effective se fera mi-juillet.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a vu un de ses membres démissionner. En effet, Madame Christelle LAINÉ adjointe aux affaires sociales et scolaires connaît des problèmes de santé qui ne lui permettent plus actuellement d'avoir le temps et l'énergie nécessaire pour remplir ses fonctions, ce qui l'a obligée à démissionner.

Je tiens à saluer le travail qu'elle a effectué, sa ténacité et son énergie pour résoudre des problèmes pouvant apparaître insolubles mais dont elle savait démêler les ficelles et cela toujours dans la bonne humeur !

Christelle, les membres du conseil et du CCAS te souhaitent tous un bon rétablissement.

Concernant le CCAS, un de ses membres depuis plusieurs mandats, Madame Chantal MAURICIA, est décédée le 3 février. Malade, elle avait dans un premier temps décliné l'offre d'y siéger de nouveau. Mais toujours attachée à l'action sociale et à sa commune, elle avait finalement décidé de reprendre cette activité.

Toujours fidèle à sa philosophie, Chantal avait décidé de donner une partie de sa bibliothèque à la bibliothèque municipale. Son dynamisme, ses compétences et sa bonne humeur nous manqueront. Je salue et présente mes plus sincères condoléances à sa famille.

Le Maire, C. OLLIVIER.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	4
L’ACTION SOCIALE	17
LE CCAS.....	18
L’ADAJ.....	18
L’ACTION SOCIALE DEPARTEMENTALE ET REGIONALE	19
L’INSEE	22
LA MISSION LOCALE.....	22
LA SECURITE.....	23
LE CLSPD.....	24
LES INFORMATIONS LOCALES	25
L’ETAT CIVIL	26
LES MEUBLES, GITES ET CHAMBRES D’HOTES.....	26
LES DEMANDES D’URBANISME.....	27
LES ASSISTANTS MATERNELS AGREES.....	28
LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.....	28
LES TRAVAUX EXTERIEURS DE PRINTEMPS.....	29
LE BIEN VIVRE A AUCALEUC	30
LES DECHETS	30
LA COMMISSION CADRE DE VIE.....	31
LA VIE DE L’ECOLE.....	32
LA VIE DU CFA.....	33
LA VIE ASSOCIATIVE.....	34
L’AMICALE LAIQUE.....	34
LE CLUB DES AINES	34
L’ASSOCIATION OSCALOC.....	35
LA SOCIETE DE CHASSE.....	35
SOUFFLE D’ESPOIR CONTRE LE CANCER.....	35
ET DEPUIS LA DERNIERE FOIS.....	36
LA VIE DE LA COMMUNE	36
LA MEMOIRE.....	36
LES TRAVAUX	37
LES DATES A RETENIR.....	38
MEMO.....	39

Directeur de publication : Le Maire, C. OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aucaleuc dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire

Membres du conseil municipal : Christophe OLLIVIER, Maire – Jacques CHEVÉ, Christelle LAINE, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Adjoint – Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Sylvie LE MOIGNE, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VÉRITÉ, conseillers municipaux.

**SEANCE DU 17
DECEMBRE 2020**

Absents : Christelle LAINE ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Grégoire COURTOIS ayant donné pouvoir à Florian BOUCARD, Samuel VÉRITÉ ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

Madame Sylvie LE MOIGNE a été élue secrétaire.

Approbation des procès-verbaux de la séance du 19 octobre 2020 : L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Centre communal d'Actions sociales (CCAS) – Conseil d'administration : modification du nombre de membres et élection d'un nouveau membre issu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers Municipaux qu'en application du décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux CCAS, le Conseil Municipal doit fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS et élire à bulletins secrets les conseillers municipaux y siégeant (scrutin de liste).

Le Maire est automatiquement le Président du Conseil d'Administration du CCAS et il désigne lui-même un nombre de personnes non membres du Conseil Municipal égal au nombre de conseillers municipaux élus pour y siéger.

Monsieur le Maire précise que par délibération du 5 juin 2020, le nombre de membre a été fixé à 8, en plus du président et que 4 conseillers municipaux, Jacques CHEVÉ, Christelle LAINE, Elisabeth MATHIEU,

Christine RAFFRAY ont été élus pour y siéger. A la suite de cela Monsieur le Maire a désigné 4 personnes non membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaiterait pouvoir nommer un ancien membre de la mandature 2014-2020 du CCAS, Madame Chantal MAURICIA. Cette personne a toutes les compétences requises pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS et aider aux décisions. Elle n'avait pas été nommée initialement pour des raisons de santé.

Cela porterait ainsi le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS non issu du Conseil Municipal à 5, engendrant donc comme la loi le prévoit, l'obligation de modifier le nombre de membres total du Conseil d'Administration, et d'élire un nouveau membre issu du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, fixe à 10**, en plus du président, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS tel que précisé ci-après : 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 membres nommés par monsieur le Maire.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre élu supplémentaire, puisque 4 conseillers municipaux ont déjà été élu le 5 juin 2020 pour y siéger. Madame Nadège THOMAS est candidate. Il est alors procédé au vote:

Nombre de conseillers n'ayant pas voté : 0

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue est fixée à 8 voix.

Madame Nadège THOMAS ayant obtenu 15 voix sur les 15 suffrages exprimés, est désignée en tant que membre élu du Conseil d'Administration du CCAS.

Plan de relance départemental : demande de subvention pour le projet de construction d'une bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 17 octobre, le plan de relance du Département a été présenté. Il avait été précisé que selon l'avancée des projets et selon le cahier des charges du Département du second appel à projet, la Commune devrait faire un choix entre la construction d'une bibliothèque ou la réfection complète de la toiture de la garderie

Le cahier des charges reçu du Département fin novembre fait apparaître 4 axes ciblés

- La transition énergétique des bâtiments communaux
- L'optimisation environnementale du territoire communal
- Le développement de l'économie circulaire
- Les équipements pour la pratique sportive

Concernant la transition énergétique, les projets éligibles concernent notamment la construction ou la rénovation de bâtiments à partir de matériaux performants favorisant les économies d'énergie :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, acte le principe de construction d'une bibliothèque pour un montant inférieur à 50 000 € HT et autorise le Maire à demander une subvention au Département au titre de la phase 2 du plan de relance.

Travaux.

Construction d'une bibliothèque : choix de l'entreprise

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle que la bibliothèque est actuellement située dans l'enceinte de l'école publique et plus précisément dans les locaux de la bibliothèque scolaire.

Monsieur le Maire précise que son déplacement de l'ancien local vers les locaux de l'école a été positif, mais que cela a atteint ses limites, en particulier depuis le début de la crise sanitaire. Tous remarquent notamment un manque de visibilité de cette structure. Il a donc été proposé de construire une nouvelle bibliothèque sur le terrain communal situé derrière l'église et jouxtant le parking de la mairie.

Monsieur MORRY explique que dans ce cadre 4 entreprises ont été consultées pour la construction d'une bibliothèque en bois : TOUS CHALET de Saint-Jouan-des-Guérets, LE PETIT VILLAGE de Quévert, ECLIS de Quévert et BOIS DELLYS de Iffendic.

bâties en ossature bois, à énergie positive, matériaux bio-sourcés, triple vitrage, énergies renouvelables.

Ainsi, la commission travaux réunie le mercredi 2 décembre 2020 a fait ressortir le fait que le projet de construction d'une bibliothèque pourrait être éligible, contrairement à la réfection de la toiture de la garderie.

En effet, la construction serait en matériaux bio-sourcés (bois) et réalisée selon une éco-conception :

- Matière première renouvelable et stockage du carbone sur toute la phase d'exploitation (bilan carbone négatif)
- Usage très économe en énergie en hiver par une isolation performante.

Monsieur le Maire précise que le taux de subvention accordée par le Département reste le même que lors du premier appel à projet, soit 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT. Le projet de construction d'une bibliothèque rentrerait dans cette fourchette de travaux.

En complément, la Commune devra aussi engager des frais d'honoraires d'architecte (obligatoire pour le dépôt du permis de construire), des frais de terrassement, de fondations métalliques et de branchements électrique et téléphonique du bâtiment.

Monsieur BOUCARD Florian demande si le projet se fera même si la subvention du Département n'est pas obtenue ? Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charge des finances, précise que c'est un engagement que nous prenons auprès de l'entreprise qui sera choisie et que le budget le permet, même sans la subvention. Il ajoute que cette nouvelle construction est nécessaire pour le développement de la bibliothèque puisque cela permettra notamment d'avoir plus de plage horaire d'ouverture.

Enfin, monsieur le Maire souligne que cette construction pourra toujours être réutilisée le cas échéant car la Commune manque de salle de réunion.

Après présentation des projets et propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide de retenir la proposition faite par l'entreprise ECLIS (Eco Construction Locale Initiatives Solidaires) pour un montant de 48 627, 00 € HT soit 58 352, 40 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Réfection de la toiture de la garderie : choix de l'entreprise

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser la réfection complète de la toiture de la garderie.

Ces travaux ne seront réalisés que dans le courant de l'été 2021 pendant la période des vacances scolaires

Après présentation des 4 propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide de retenir la proposition faite par l'entreprise RACAPÉ ANTHONY de Saint-Carné pour un montant de 18 876, 33 € HT soit 22 651,60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Point sur le projet d'aménagement du centre bourg

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, fait le point sur le projet principal de cette mandature, l'aménagement du centre bourg.

Ce projet de requalification du bourg a plusieurs objectifs :

- Esthétique : image moderne et valorisée (effacement des réseaux, voirie recomposée, aménagements paysagers)
- Sécuritaire :
 - Le caractère routier atténué au profit d'un aménagement urbain qualitatif (changement de l'ambiance, du tracé de la voie de l'entrée d'agglomération au centre bourg)
 - Un espace central au centre bourg à se réapproprier
 - Des cheminements doux en continuité, identifiés et accessibles
- Extension d'urbanisation : en continuité du tissu urbain, en préservant la nature (préservation des talus existants, etc...)

La zone d'étude du projet englobe la rue des Arts et Métiers, le Vieux bourg, la centralité, la rue de la Mairie, la rue du Châtelet, la rue de l'Ecole, l'impasse de la Barre et la Venelle des Vergers.

d'été (3 semaines de travaux) mais il est nécessaire de retenir dès à présent l'entreprise qui réalisera ces travaux puisque le planning de ce type d'entreprises est déjà complet jusqu'au printemps 2021.

Ainsi, 4 entreprises ont été consultées : VILLALON PATRICK de Taden, GLORANT de Quévert, DEGABARY LEVACHER de Quévert et RACAPÉ ANTHONY de Saint-Carné.

Cette zone d'étude a déjà fait l'objet, depuis le mois de juin, de relevé topographique, d'hydrocurage et de passage caméra dans les canalisations d'eaux pluviales afin de constater leur état.

Une étude de faisabilité ainsi qu'une pré-étude des travaux ont aussi été réalisées par l'ADAC.

Le projet est coûteux et suivant les finances communales, il serait prévu d'engager en tranche ferme la rue des Arts et Métiers puis la centralité serait engagée à part en tranche optionnelle ainsi que toutes les autres parties de l'études.

L'estimation globale des travaux dans la rue des Arts et Métiers et la centralité est évaluée selon une première approche à environ 1 million d'euros HT.

La prochaine étape durant le premier semestre 2021 va consister à recruter un maître d'œuvre avec l'aide de l'ADAC qui réalisera le cahier des charges et assistera la Commune durant la phase de recrutement de ce bureau d'études.

Le maître d'œuvre réalisera son étude sur l'ensemble de la zone. L'étude pourra ensuite être présentée aux habitants qui seront aussi force de proposition.

Finances.

Budget commune : décision modificative n°1

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains articles comptables suite à des demandes de modifications d'imputations du comptable des finances publiques mais aussi pour pouvoir payer certaines factures d'investissement au début d'année 2021 au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020 :

- Frais d'études pour l'aménagement du centre bourg
- Construction de la bibliothèque
- Frais d'architectes pour la construction de la bibliothèque
- Achat de rideaux pour la mairie

En parallèle, il convient d'ouvrir des crédits en fonctionnement au chapitre 014, « atténuation de produits » afin de pouvoir payer à Dinan Agglomération le reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 1 pour le budget Commune telle que présentée ci-avant.

Tarifs communaux 2021

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charge des finances, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'actualisation des tarifs communaux pour l'année 2021.

Ainsi, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 014 - compte 739218 (Reversement de fiscalité entre collectivités locales)	+ 694,00 €
Chapitre 011 - compte 6232 (Fêtes et cérémonies)	- 694,00 €

Dépenses d'investissement	
Chapitre 20 - compte 2031 (Frais d'études)	+ 12 000,00 €
Chapitre 21 - compte 2188 (Autres immobilisations corporelles)	+ 5 000,00 €
Chapitre 23 - compte 2313 (Construction)	+ 60 000,00 €
Chapitre 23 - compte 2315 (Installation, matériel et outillages techniques)	- 77 000,00 €

Concessions de cimetière

	1 et 2 personnes	4 personnes
30 ans	98,00 €	135,00 €
50 ans	143,00 €	195,00 €

Columbarium

10 ans	168 €
20 ans	320 €
30 ans	480 €
50 ans	800 €

Cavurnes

10 ans	50 €
20 ans	100 €
30 ans	150 €

Marchands ambulants

Véhicule inférieur ou égal à 8 m (1 journée)	25 €
Véhicule supérieur à 8m (1 journée)	100 €

Photocopies

Copie recto A4	0,20 €
Copie recto verso A4	0,40 €
Copie recto couleur A4	1,00 €
Copie recto A3	0,40 €
Copie recto verso A3	0,80 €
Copie couleur recto A3	2,00 €

Location Salle Polyvalente

TYPE DE MANIFESTATION	UTILISATEURS		
	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Associations	Particuliers	
REUNION VIN D'HONNEUR (SANS REPAS)	42€00	61€00	145€00
LOCATION JOURNEE AVEC REPAS (HORS WEEK-END)	85€00	121€00	290€00
LOCATION WEEK-END	151€00	194€00	381€00
JOUR COMPLEMENTAIRE	42€00	61€00	145€00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs communaux précités à partir du 1er janvier 2021.

Information sur la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Par délibération du 08/09/2020 complété par délibération du 19/10/2020 le Conseil Municipal a établi une liste de 20 contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste, le Directeur départemental des finances publiques des Côtes d'Armor a désigné les membres suivants :

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants :</u>
<i>Mme MICHEL Chrystèle</i>	<i>Mme RABASTE Samuelle</i>
<i>Mme GALLAND Valérie</i>	<i>M. BOUCARD Florian</i>
<i>Mme BUARD Marcelle</i>	<i>Mme BEZIEL Marie-Claire</i>
<i>M. COLIN Michel</i>	<i>M. GOALEC Jean-Pierre</i>
<i>M. CAUDET Jean-François</i>	<i>M. RENAUX Michel</i>
<i>M. MARTIN Pierrick</i>	<i>M. LUCAS Marcel</i>

Participation aux frais de scolarité 2020-2021 - classe ULIS de Saint-Samson-sur-Rance

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charge des finances, explique à l'assemblée que la Commune de Saint-Samson-sur-Rance a demandé une participation aux frais de scolarisation 2020-2021 d'un enfant habitant la commune qui est en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

En effet, la Commune de Saint-Samson-sur-Rance a ouvert une classe ULIS en septembre 2017 et

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 456,92 € aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Saint-Samson-sur-Rance au titre de l'année scolaire 2020-2021.

effectue depuis tous les ans cette demande de participation.

Monsieur CHEVÉ précise que cette école répond à un besoin éducatif particulier que la Commune d'Aucaleuc ne peut satisfaire.

Le montant de la participation communale serait de 456,92 € soit le même montant que la participation au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côtes d’Emeraude Adhésion au Syndicat mixte de préfiguration.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre il avait été précisé que la Commune devrait se prononcer avant la fin d’année sur son adhésion ou non au Syndicat mixte de préfiguration du Parc National Régional (PNR) de la Vallée de la Rance-Côtes d’Emeraude.

Vu le code de l’environnement et notamment son article L. 333-3 ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L. 5721-1 à L. 5721-9 ,

Vu la délibération n°08-PNRR/1 du Conseil régional de Bretagne des 18, 19 et 20 décembre 2008 relative au lancement de la procédure de création du Parc Naturel Régional Rance-Côte d’Emeraude,

Vu les avis du Conseil National de Protection de la Nature en date du 14 décembre 2009, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux en date du 27 janvier 2010 et du Préfet de Région en date du 5 mars 2010 sur l’avis d’opportunité de la création du Parc Naturel Régional Rance-Côte d’Emeraude,

Vu la délibération n°17_DCEEB_02 du Conseil régional de Bretagne des 12 et 13 octobre 2017 adoptant l’extension du périmètre d’étude du Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d’Emeraude et la poursuite de la démarche de création du Parc,

Vu l’avis du Ministère de la Transition écologique et solidaire en date du 7 décembre 2018 sur le projet de charte du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d’Emeraude,

Vu la délibération n°19_DCEEB_SPANAB_01 du Conseil régional de Bretagne des 19 et 20 décembre 2019 approuvant le principe de création d’un syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d’Emeraude,

Vu le courrier de sollicitation de la Région Bretagne en date du 19 octobre 2020 et le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d’Emeraude.

PRÉAMBULE :

Depuis mars 2008 et le lancement par Cœur-Emeraude d’une étude d’opportunité pour la création d’un Parc naturel régional (PNR) sur la vallée de la Rance-Côte d’Emeraude, les élus et acteurs du territoire, avec l’appui de la Région et des Départements d’Ille-et-Vilaine et des Côtes d’Armor, se sont engagés dans une démarche de création d’un Parc Naturel Régional. La Région prenant officiellement, en décembre 2008, l’initiative d’engager la procédure de création à partir d’un périmètre d’étude, et ce conformément à ses prérogatives.

Animé par l’association Cœur-Emeraude et par délégation du Conseil régional, ce projet de création a fait l’objet d’un avis d’opportunité en mars 2010 du Préfet de région et des instances nationales (Conseil national de Protection de la nature et Fédération nationale des PNR).

Sous l’impulsion de Cœur Emeraude et avec l’accord des partenaires, le projet s’est poursuivi. Il a fait l’objet à la fois d’une extension du périmètre d’étude à 74 communes par décision du Conseil régional en 2017 et d’un avis complémentaire du Ministère de la Transition écologique et solidaire en décembre 2018. Cet avis apportait plusieurs recommandations quant au contenu et à la poursuite du projet, notamment sur la nécessaire mobilisation des collectivités appelées à y contribuer, garantissant ainsi l’ambition

du projet et sa portée opérationnelle par des engagements formalisés.

A cette fin, une nouvelle organisation avec un copportage du projet par les acteurs locaux est envisagé. Un Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d’Emeraude sera prochainement constitué pour prendre le relais de l’Association Cœur Emeraude pour les seules missions afférentes à la création du PNR, afin d’affiner et finaliser avec l’ensemble des acteurs concernés le projet (La Charte), piloter et suivre toute la procédure de création du projet de Parc jusqu’à sa labellisation. L’association Cœur Emeraude poursuivant les actions opérationnelles de terrain (Biodiversité, nature en ville, plantes invasives, eau, patrimoine bâti, actions maritimes et littorales, actions d’éducation...) et les actions de promotion du Parc auprès du grand-public et partenaires (réseau des ambassadeurs, réseau des Entrepreneurs, Conférences publiques...)

Sont invités à devenir membres de ce Syndicat mixte ouvert, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d’Armor et d’Ille-et-Vilaine, les 4 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-Malo agglomération, Communauté de Communes Côte d’Emeraude et la Communauté de communes Bretagne Romantique) et les 74 communes incluses dans le périmètre d’étude. Un collège de la société civile et un conseil scientifique seront créés et des représentants de ces

deux instances participeront aux instances du Syndicat avec voix consultative. Conformément au projet de statuts, ce syndicat n'a vocation à exister que durant 3 ans.

Cette adhésion au Syndicat mixte de préfiguration n'engage pas la collectivité dans le futur syndicat mixte de gestion du Parc qui aura vocation à être constitué une fois le Parc créé. Une nouvelle consultation de l'ensemble des collectivités sera en effet organisée pour adoption du projet de parc abouti (« La charte ») et après organisation de l'enquête publique.

S'agissant des aspects financiers, la participation globale des membres au syndicat mixte de préfiguration ne pourra excéder 310 000 € et sera répartie selon les plafonds suivants :

- Région : 105 000 €/an soit 34%
- Département des Côtes d'Armor : 32 000 €/an soit 10%
- Département d'Ille et Vilaine : 25 000 €/an soit 8%
- Les 4 EPCI : 74 000 € soit 24%
- Les 74 communes : 74 000 € soit 24%

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et des dernières évolutions du projet, en particulier des relations entre le futur Syndicat mixte et Cœur Emeraude et, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- approuve le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude
- décide d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude
- autorise le Maire à signer les actes correspondants
- désigne un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude : Monsieur BOUCARD Florian (titulaire) et Monsieur OLLIVIER Christophe (suppléant)

Dinan Agglomération – Point sur les actualités.

Plan d'urgence et de relance pour les entreprises

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil d'Agglomération du 7 décembre le plan d'urgence et de relance de Dinan Agglomération pour les entreprises dans le cadre du « COVID » été validé avec une aide maximum par entreprise de 1 200 €.

Il précise qu'il s'est étonné du fait qu'aucun contrôle financier sur les entreprises effectuant cette demande ne sera réalisé. En conséquence, il s'est abstenu.

Par ailleurs la cotisation annuelle sollicitée auprès des communes, et des EPCI, ne pourra excéder 0,5€/an/habitant pour chacune des collectivités.

Concernant la représentation au comité Syndical du Syndicat, celle-ci sera la suivante :

- Région Bretagne : 3 délégués pour 30% des voix
- Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : 1 délégué par Département pour 18 % des voix en tout
- EPCI : 2 délégués par EPCI (excepté CC Bretagne romantique avec 1 délégué) pour 22% des voix
- Communes : 1 délégué par commune pour 30% des voix

Afin de finaliser la procédure administrative de constitution du Syndicat mixte de préfiguration, il est demandé aujourd'hui à chacun des membres d'approuver le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration, d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration et de désigner les représentants de la commune au Syndicat mixte de préfiguration

Plan vélo

Dinan Agglomération demande aux Communes de désigner des représentants (2 élus maximum) qui assisteront aux groupes de travail sectoriels.

Deux élus sont volontaires et désignés : M. MORRY Olivier et Mme THOMAS Nadège

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h30

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Absents : Christelle LAINÉ ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

Monsieur Florian BOUCARD a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 : L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Finances.

Compte administratif 2020

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattache, présente le compte administratif 2020. Ce compte administratif du budget communal 2020 peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Recettes de fonctionnement	611 173, 58 €
Dépenses de fonctionnement	445 487, 07 €
Résultat de l'exercice	165 686, 51 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	293 272, 57 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	142 845, 33 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	316 113, 75 €

Recettes d'investissement	206 242, 24 €
Dépenses d'investissement	217 833, 88 €
Résultat de l'exercice	- 11 591, 64 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 38 975, 33 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	- 50 566, 97 €

Monsieur CHEVÉ propose à l'assemblée de procéder au vote. En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, approuve le compte administratif 2020 de la Commune comme présenté ci-dessus.

Compte de gestion 2020

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le compte de gestion du budget communal dressé par le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue (receveur).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et après s'être assuré que les résultats finaux sont strictement identiques au compte administratif communal 2020, à savoir :

- Un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice de 316 113,75 €
- Un résultat de clôture d'investissement de l'exercice de - 50 566, 97 €.

Le conseil municipal est amené à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et approuve le compte de gestion 2020 de la Commune.

Affectation du résultat 2020 au budget 2021

A l'issue de la présentation du compte administratif 2020, Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 316 113, 75 € et qu'il convient conformément à l'instruction M14 d'affecter cet excédent de fonctionnement au budget primitif 2021 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2020 au budget primitif 2021 :

- En recettes de fonctionnement au **compte 002** : **192 113, 75 €**
- En recettes d'investissement au **compte 1068** : **124 000, 00 €**

Autorisation au Maire pour mandater des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il propose comme le préconise le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue d'affecter à la section d'investissement l'équivalent du déficit d'investissement du compte administratif 2020 (50 566, 97 €) auquel vient s'ajouter le montant des restes à réaliser 2020 (72 598, 00 €) soit un montant total de 124 000, 00 € (arrondi au millier d'euros supérieur).

Monsieur CHEVÉ précise qu'il s'agit de nouveaux crédits non compris dans les restes à réaliser de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Par ailleurs, les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % du budget 2020 avant l'adoption du budget communal 2021 qui devra intervenir avant le 15 avril 2021, soit une limite fixée à 95 778, 00 € :

Chapitre	Budget 2020	25%
20 : immobilisations incorporelles	24 220 €	
204 : Subventions d'Equipement versées	21 000 €	
21 : immobilisations corporelles	132 400 €	
23 : immobilisations en cours	205 515 €	
TOTAL	383 115 €	95 778 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et répartis comme suit :

Chapitre	Opération (pour information)	Article	Investissements votés
21	114 – Liaison piétonne la Freschais	2111 – Terrains nus	705, 00 €
	Non affecté	2152 – Installations de voirie	1 340, 00 €
		TOTAL CHAPITRE 21	2 045, 00 €
23	Non affecté	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	1 500, 00 €
	125 – Voirie 2021	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	1 100, 00 €
		TOTAL CHAPITRE 23	2 600, 00 €

- précise que ces crédits seront repris au BP 2021 et que le financement se fera par les excédents actuels.

Achat de matériel informatique dans le cadre de l'appel à projets « label écoles numériques »

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances rappelle que par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le dépôt d'un dossier label écoles numériques 2020 auprès de l'éducation nationale.

Par courrier courant janvier 2021, le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale a fait savoir que le dossier de la Commune était retenu.

Monsieur CHEVE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise MICRO-C de Rennes pour un montant de 8 417,87 € HT soit 10 101, 44 € TTC pour l'achat de tablettes ainsi que le devis de l'entreprise MICRO-C de Rennes pour un montant de 3 390, 00 € HT soit 4 068, 00 TTC pour l'achat de deux vidéo projecteurs interactifs et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Pour rappel, l'obtention de ce label permet à la Commune d'obtenir une subvention de l'État de 50 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 14 000, 00 € TTC.

La subvention ayant été obtenue, il convient ce jour de valider l'achat de matériel informatique auprès de l'entreprise MICRO-C de Rennes. Il s'agit de deux devis dont le montant total se monte à 11 807, 87 € HT soit 14 169, 44 € TTC.

A l'issue de ces achats, l'État versera donc une subvention de 7 000, 00 €.

Personnel communal.

Création de postes pour un recrutement aux services techniques et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Claude BESSON actuellement agent contractuel des services techniques à 22h30 par semaine fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2021. De ce fait, il convient de prévoir le recrutement d'un agent pour le remplacer mais après étude du fonctionnement du service il serait nécessaire de prévoir de recruter un agent sur un temps complet.

Par ailleurs, il serait intéressant de pouvoir recruter un agent qui en plus des fonctions d'agent polyvalent des services techniques, aurait en parallèle la fonction de responsable / référent du service.

Le coût supplémentaire à la charge de la commune pour un recrutement de ce type est évalué entre 17 000 et 30 000 € par an selon le grade et l'ancienneté de la personne recrutée.

Une fiche de poste est en cours d'élaboration afin de faire paraître l'annonce de recrutement à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion. Le recrutement est prévu soit dans le cadre d'emploi des adjoints techniques soit dans celui des agents de maîtrise, il convient donc de créer tous les grades de ses deux cadres d'emploi (sauf le grade d'adjoint technique).

Par la suite et selon, le grade de l'agent qui sera recruté, les autres emplois ouverts sur des grades non pourvus seront supprimés.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- **De créer, pour le poste de responsable des services techniques et à partir du 1^{er} avril 2020 :**
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

- De modifier le tableau des effectifs de la commune comme ci-après :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS (sauf observation contraire)	DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
Service administratif			
1	Secrétaire de mairie	Temps complet 35h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité</i>
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet 35h00	
Service technique			
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	Créé au 01/04/2021
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet 35h00	Créé au 01/04/2021
1	Agent de maitrise	Temps complet 35h00	Créé au 01/04/2021
1	Agent de maitrise principal	Temps complet 35h00	Créé au 01/04/2021
			(NB : 4 postes ouverts pour 1 recrutement prévu)
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	<i>Ouvert en 2020 pour éventuel avancement de grade des 2 adjoints techniques</i>
2	Adjoint technique	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique	Temps non complet 22h30	Contractuel non permanent <i>Poste supprimé au 01/04/2021</i>
Ecole			
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique	Temps non complet 33h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité remplacé par un contractuel</i>
1	Adjoint technique	Temps non complet 28h30	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les postes tels que proposés et de modifier le tableau des effectifs de la Commune comme ci-avant et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Travaux.

Aménagement du centre bourg : lancement d'une consultation pour recruter un cabinet de maitrise d'œuvre et création d'un jury pour sélectionner les candidats admis à remettre une offre puis les auditionner

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain rappelle que durant le premier semestre 2021, la Commune va s'attacher à recruter un maître d'œuvre.

L'ADAC a transmis récemment un projet du dossier de consultation des entreprises qu'il convient de valider afin de pouvoir lancer le recrutement de ce cabinet de maitrise d'œuvre. Monsieur MORRY présente ce dossier de consultation et explique que ce recrutement se fera en 2 phases :

Phase 1 : Candidatures

- Dépôt de candidature des cabinets selon le programme de travaux communiqué

- Présélection par le jury avec l'aide de l'ADAC de cabinets autorisés à remettre une offre (présélection au vu des références, compétences, moyens, etc...)

Phase 2 : offres

- Dépôt d'une offre par les candidats présélectionnés selon le dossier de consultation transmis
- Audition des candidats par le jury

Le calendrier de recrutement du cabinet de maitrise d'œuvre prévoit une publication du dossier de consultation fin février avec un délai d'un mois aux entreprises pour candidater. Avec le temps nécessaire d'analyse des candidatures, les cabinets autorisés à remettre une offre seront contactés mi-avril, pour une remise des offres mi-mai. Puis les candidats seront auditionnés par le jury fin mai, et le choix final du maître d'œuvre sera acté lors d'un Conseil Municipal courant juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier et décide de créer un jury, pour sélectionner les candidats admis à remettre une offre puis pour les auditionner, dont la composition sera la suivante :

- Titulaire : Christophe OLLIVIER, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Chrystèle MICHEL, Samuel VÉRITÉ et Sylvie LE MOIGNE
- Suppléant : Florian BOUCARD

Transfert de la compétence réseaux et infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor (SDE 22)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain explique que conformément aux statuts du SDE 22, il est possible de confier en complément de la compétence obligatoire électricité, des compétences optionnelles dont la compétence « réseaux et infrastructures de communications électroniques » mentionnée à l'article 4-2-4 des statuts du SDE 22.

Article 4-2-4 Réseaux et infrastructures de communications électroniques :

« Le syndicat exerce, conformément à l'article 3 des présents statuts, une ou plusieurs des activités suivantes :

2°) *La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure et de réseaux suivants :*

- *travaux d'enfouissement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques*
- *travaux de premier établissement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la compétence « réseaux et infrastructures de communications électroniques » au SDE 22 qui exercera la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce transfert.

Dinan Agglomération.

Pacte de gouvernance 2020-2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de Dinan Agglomération. Il précise qu'au cours des discussions sur le sujet, il a fait part de son inquiétude sur le fait que les commissions thématiques, réduites aux nombres de 5 contre 15 précédemment, ouvertes aux seuls conseillers communautaires contrairement au précédent mandat, éloignaient l'Agglomération des Communes.

Le Syndicat procède aux études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation ainsi qu'à la mise à jour des données géographiques et alphanumériques et de tous documents numérisés concernant les réseaux, ainsi que l'intégration et la gestion des moyens de diffusion des données traitées.

Le Syndicat est propriétaire des réseaux et infrastructures situés sur son territoire dont il est le maître d'ouvrage, ainsi que les biens de retour de gestion déléguée et des ouvrages réalisés par les membres ou pour leur compte et nécessaires à l'exercice de sa compétence sauf lorsque les ouvrages sont remis en fin de travaux à un opérateur ou à une structure et font l'objet d'une convention spécifique, dans laquelle le régime de propriété est mentionné. ».

Dans le cadre d'éventuels travaux de voirie 2021 mais aussi dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il est proposé de confier au SDE 22 la compétence « réseaux et infrastructures de communications électroniques ».

De plus, le fonctionnement des commissions territoriales apparaît très flou et ces commissions auraient dû se réunir au moins une fois en 2020. Pour autant, certaines commissions ont déjà eu lieu plusieurs fois et il faudra voir à l'usage, par rapport à cette année particulière. Des groupes de travail seront mis en place dans les diverses commissions.

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les Communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 voix contre, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de Dinan Agglomération.

Points d'actualité

Conférence des maires du 25/01/2021

● **Présentation des travaux 2021** : un souhait du Président est que chaque Commune de la zone agglomérée dispose d'un terrain d'accueil estival des gens du voyage.

● **ALSH** : lors du mandat précédent une partie des ALSH étaient communaux et une autre communautaire, pour ce mandat il est prévu un retour complet de gestion par les Communes. L'agglomération conserve la compétence petite enfance (crèches).

● **Station Gaz Naturel Véhicules (GNV)** : cette station située dans la zone de Bel Air doit théoriquement voir le jour en 2021.

● **Eaux pluviales urbaines** : cette compétence doit basculer du fait de la loi NOTRE dans le giron de Dinan Agglomération. Ce transfert de compétence est « flou » et compliqué, et il n'y a pas encore d'information sur la forme que va prendre ce transfert.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Conseil Communautaire du 06/02/2021

● **Déchets** : une uniformisation des taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payés via la taxe foncière) sur l'ensemble de territoire de l'Agglomération est prévue.

La généralisation bacs jaunes à la place des sacs n'est toujours pas d'actualité.

Les plateformes de déchets verts des déchetteries coûtent cher. De ce fait les Communes sont invitées à entamer une réflexion afin de limiter la production et de gérer elles-mêmes leurs déchets verts.

● **Hôpital de Dinan** : Un point à l'ordre du jour du dernier Conseil Communautaire a été fait sur la question de l'hôpital ; c'était un point d'information.

La lettre de cadrage, qui a été signée par les maires de Saint-Malo, Dinan, Cancale, l'ARS et le directeur de l'hôpital, a été évoquée et a donné lieu à des discussions.

Monsieur le Maire explique qu'il a réaffirmé la nécessité d'avoir un hôpital de plein exercice à Dinan, avec tous les services, alors que le projet tend vers un plateau technique implanté entre les villes de Dinan et Saint-Malo et deux structures en ville dont on ignore les capacités.

Monsieur le Maire précise qu'il a également évoqué, lors de cette discussion, un éventuel souci quant au passage du pont Châteaubriand en 4 voies.

A l'issue de la discussion, le Président de Dinan Agglomération a formulé trois exigences :

que la lettre de cadrage soit rendue publique,
que le directeur de l'ARS et « l'expert » du ministère rencontrent les élus de Dinan Agglomération et pourquoi pas nos collègues malouins,
que le ministre de la santé viennent nous rencontrer.

A l'initiative de la municipalité de Quévert, une réunion sur le sujet est prévue à Quévert ce samedi 20 février.

Commission cohésion social et citoyenneté

● **Nouvelle piscine** : un des points positifs concerne la gestion de la nouvelle piscine qui va se construire à Dinan puisque cette gestion est prévue en régie.

● **Educateurs sportifs** : le nombre de ces éducateurs a fortement diminué sur la zone agglomérée ou proche (ancien District) depuis quelques années, et aujourd'hui il n'en reste plus que deux sur ce territoire (dont 1 contractuel jusqu'à fin août). Il y a un risque de voir disparaître ces éducateurs et les services qu'ils rendent, notamment au niveau des activités en partenariat avec écoles mais cela met également en péril l'encadrement des jeunes pendant les vacances scolaires à travers le dispositif « Animavacs ».

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h15



LE CCAS



HOMMAGE A CHANTAL MAURICIA

Madame Chantal MAURICIA, née EGAULT est décédée le mercredi 3 février 2021 à l'âge de 67 ans.

Elle fut membre du CCAS pendant plusieurs mandats. Suite à des soucis de santé, elle n'avait pas souhaité faire partie du CCAS 2020-2026 avant de revenir sur sa décision, guidée par son esprit d'entraide. Son expérience dans le domaine social, liée à son travail, en a fait un membre qui apportait toujours une expertise précieuse au CCAS.

Chantal nous manquera et nous nous souviendrons d'elle, de son dynamisme et de sa bonne humeur. Au nom du Conseil Municipal et du CCAS, j'apporte mes plus sincères condoléances à Alex et à toute sa famille.



L'ADAJ

Tribunal Judiciaire B.P.2357 - 22023 St-Brieuc
Cédex 01 Tél. 02.96.61.83.79
e-mail : adaj.alternativesjudiciaires@wanadoo.fr



L'ADAJ 22 est une association qui travaille en étroite collaboration avec les institutions judiciaires et qui propose un service **d'aide aux victimes gratuit et confidentiel**. Celui-ci s'adresse aux personnes victimes directes et indirectes dans les situations suivantes :

- atteinte à la personne (agressions sexuelles, violences conjugales, injures, coups et blessures...) ce qui représentait en 2020, 66% des cas observés
- atteinte aux biens (vols, escroqueries...)
- accident de la circulation

L'ADAJ propose un accompagnement juridique comme psychologique tout au long de la procédure judiciaire (pré et post dépôt de plainte / pré et post-audience).

Quant aux violences conjugales, l'association dispose depuis 2017, du dispositif **téléphone grave danger** (sur orientation du Parquet). Ce dispositif concerne des hommes et des femmes pouvant bénéficier d'un téléphone de protection face à une situation de violences conjugales particulièrement préoccupante.

A noter qu'une grande partie des dossiers traités par l'association sont liés aux violences conjugales et intra-familiales. Une hausse du nombre de cas a été constaté depuis le début de la crise sanitaire et notamment lors des confinements pendant lesquels l'association a fait face à de nombreux dossiers et a continué les entretiens par téléphone puis dans certains cas en présentiel.

Des rendez-vous sont proposés au siège de l'association et au Tribunal Judiciaire de Saint-Brieuc ainsi que sur des lieux de permanence tel que *la Maison des associations La source Boulevard Aubert 22100 Dinan* (sur rendez-vous). Si vous êtes témoin ou victime d'une situation particulièrement délicate, n'hésitez pas à vous signaler auprès de la Mairie ou à contacter l'association au 02-96-61-83-79. Des plaquettes de l'association sont disponibles en Mairie.

Le Pass'engagement

Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les 18-25 ans

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans (1996-2003), incitant à une citoyenneté active et responsable.

Il est demandé au jeune de s'engager 2h minimum par semaine, de septembre 2021 à juin 2022, au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social sur une action visant à rendre service aux personnes. Cet engagement doit impérativement s'orienter sur la notion de service rendu à la personne (club sportif, association humanitaire...).

En contrepartie, le Département des Côtes d'Armor, la Caf et l'Association Départementale Information Jeunesse s'engagent à soutenir le jeune dans le financement de son projet personnel et/ou professionnel non démarré

Le fonds régional de solidarité aux familles

Cette aide vise à accompagner les familles fragilisées par la crise sanitaire pour l'année scolaire 2020-2021. Elle doit leur permettre de couvrir les dépenses liées à la scolarité de leur(s) enfant(s) lycéen(ne)(s), qu'ils soient boursiers ou non.

Les dépenses éligibles

- factures du service de restauration
- l'abonnement au transport scolaire
- l'achat d'équipements numériques, etc

Cette liste n'est pas limitative.

Modalités de la demande : pour plus de renseignements sur l'aide et déposer votre demande, contactez le lycée de votre/vos enfants.

(formation, mobilité, logement, ...) en lui octroyant une bourse allant jusqu'à 1 200 €.

Une fois le dossier déposé, un entretien obligatoire aura lieu pour chaque candidat éligible au dispositif durant lequel il lui sera demandé d'exposer son projet associatif et le but de sa démarche.

Chaque candidat dont le dossier aura été retenu devra suivre une formation collective obligatoire d'une demi-journée sur le monde associatif.

Les dossiers sont en ligne sur les sites cotesdarmor.fr (pastille jeunesse) et caf.fr ; les jeunes pourront aussi le retirer à l'accueil de la MDD de Dinan et seront à retourner complet au plus tard le 1 juin 2021.

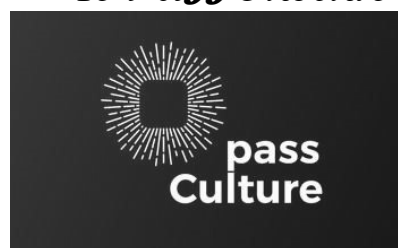
Responsable en charge du Pass'engagement :
Anne-Marie LOZACH

Maison du Département de Dinan
2 place René Pléven CS 96370 22106 DINAN
CEDEX

Tél : 02 96 80 00 84

mail: annemarie.lozach@cotesdarmor.fr

Le Pass'Culture



Le pass Culture met à disposition des jeunes un dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Le pass Culture est une web-application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 500€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Inscription gratuite sur <https://pass.culture.fr/>

L'INSEE

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité (3^{ème} trimestre): L'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années, sur toute l'année, une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités,...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exception, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs: les premières et dernières interrogations se font par visite d'un enquêteur au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous à cette enquête, quelle que soit votre situation, est fondamentale car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure: une enquêtrice de l'INSEE, Catherine GUITTON, prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois de mai et juin 2021. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

LA MISSION LOCALE



NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans. Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :

- travailler votre projet professionnel
- découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP
- reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible
- effectuer un Service Civique
- créer du lien avec les centres de formation, les CFA...
- etc.

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

EN SAVOIR PLUS

- Sur la Mission locale : www.ml-paysdedinan.fr
- Sur les possibilités qui s'offrent à vous : 1jeune1solution.gouv.fr ou 0800122500

VIGILANCE CYBER-ARNAQUE

Message de la gendarmerie des Côtes d'Armor.

Une cyber-arnaque est un délit consistant à obtenir un bien, un service ou de l'argent en trompant un tiers de manière frauduleuse. Elle peut prendre différentes formes.



Voici deux exemples concrets qui ont été récemment portés à notre connaissance dans les Côtes d'Armor :

1- Une personne postule à une offre d'emploi publiée sur Facebook. Il lui est annoncé aussitôt qu'elle est recrutée puis, il lui est demandé d'encaisser un chèque pour pouvoir commencer à travailler rapidement. Une partie de cette somme lui est finalement réclamée afin de pouvoir acheter une machine de travail !

==> Dans le cas présent, même si le montant d'un chèque déposé à votre banque apparaît en crédit sur votre compte, la banque, une fois les vérifications réalisées (chèque volé...), a plusieurs semaines pour valider l'opération ou l'annuler en débitant votre compte du même montant.

L'argent que vous reversez alors à l'entreprise sur la base du crédit apparu suite au dépôt de chèque n'est donc pas réellement crédité sur votre compte.

Vous êtes victime d'une cyber-arnaque, que faire ?

Il est nécessaire d'agir vite :

- alerter sa banque : il est urgent de faire une opposition bancaire.
- déposer plainte : à la gendarmerie proche de chez vous ou sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr ce qui vous fera gagner du temps.

2- Des arnaques à la location sont également publiées sur les sites d'annonces en ligne. Ainsi, afin de valider la réservation de location d'un logement, un acompte conséquent (pouvant s'élever à plusieurs centaines d'euros) peut être demandé par les auteurs de l'escroquerie. Dès lors qu'il est versé l'interlocuteur ne répond plus et l'annonce disparaît.



Comment se prémunir contre ces arnaques en lignes ?

- La meilleure prévention pour éviter les escroqueries est de faire preuve de bon sens. Méfiez-vous d'une offre trop attractive !
- Ne communiquez pas d'informations personnelles si vous n'êtes pas sûr de savoir à qui vous vous adressez.
- N'acceptez pas de réaliser des mouvements bancaires douteux ou d'acheter du matériel pour le compte d'une entreprise.



PanneauPocket

La gendarmerie des Côtes d'Armor renforce ses liens avec les citoyens grâce à l'application mobile PanneauPocket (sur téléphone, tablette ou ordinateur sur le site WWW.APP.PANNEAUPOCKET.COM)

Un compte est ouvert au niveau départemental, tandis que la brigade de Dinan anime localement le sien. Cette action vise à renforcer la sécurité des habitants des territoires ruraux grâce à la diffusion en temps réel de messages d'information et de prévention de la délinquance, ainsi que des conseils pour limiter les risques d'atteintes aux personnes et aux biens

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

MARCHE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Suite à l'annulation de la marche initialement prévue au mois de mars une nouvelle date a été positionnée.

La marche se déroulera le **dimanche 6 juin** sur la commune d'Auceleuc si la situation sanitaire le permet.

Un réseau d'acteurs pour accompagner les victimes

LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE DINAN AGGLOMERATION

ACTEURS ASSOCIATIFS

(Accueil, écoute, orientation, soutien juridique, accompagnement et soutien dans les démarches)

Espace femmes

02 96 85 60 01

STEREDENN – 1 route de Dinard – 22100 DINAN

Centre d'Information sur les Droites des Femmes et des Familles des Côtes d'Armor

02 96 78 47 82

Permanence les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois dans les locaux de l'Espace Femmes de Dinan – Sur RDV

ADALEA (Accueil de jour pour femmes victimes de violences)

02 96 68 42 42 (accessible 24/24 – 7/7)

ADAJ (Association Départementale d'Alternatives Judiciaires)

02 96 61 83 79

Bureau d'aides aux victimes à la Maison des Associations de Dinan – Permanence le 2^{ème} jeudi di mois de 14h à 17h sur RDV

INTERVENANTS SOCIAUX

(Repérage, orientation, accompagnement dans les démarches)

Maison du Département

02 96 80 00 80

Place René Pléven – 22100 DINAN

CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)

0 810 11 22 11

Permanence CAF

0820 25 22 10

Lundi, mercredi, vendredi – L'Atelier du 5 bis – 5 bis rue Gambetta – 22100 DINAN

EDUCATION NATIONALE

(Repérage, écoute, orientation)

Centre Médico-scolaire

02 96 85 31 36

La Source – Boulevard André Aubert – 22100 DINAN

SANTÉ

(Soins, repérage, détection, orientation, constatation médico-légales, certificats médicaux, prévention)

Médecins libéraux et professionnels paramédicaux

Hôpital de Dinan – Urgences 24/24

02 96 85 72 85 – 74 Rue Chateaubriand – 22100 DINAN
- Dispositif de consultation dédié aux victimes de VIF : 02 96 85 72 00 (Permanence sociale 02 96 85 72 16)
- Centre de planification et d'éducation familiale : 02 96 85 70 91

Centre hospitalier Dinan Fondation Saint-Jean de Dieu

Centre médico Psychologique Adulte

02 96 39 93 81
Dinan : 117 rue de Brest
Plancoët : Place du Tramway

Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents

Dinan : 02 96 87 11 87 – 9 rue de la Préjantais
Plancoët : 02 96 84 17 79 – Place du Tramway
Broons : 03 96 84 65 67 – 32 rue de la Gare

JUSTICE

(Traitement judiciaire de la plainte et aide aux victimes)

Tribunal judiciaire de Saint Malo

02 90 04 42 00 – 49 rue Aristide Briand – 35400 SAINT MALO

ACTEURS DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

(Urgence, mise à l'abri)

Hébergement d'urgence

SIAO (Noz Deiz) – 115

Maison du Département

02 96 80 00 80
Place René Pléven – 22100 DINAN

Les Mairies (ou CCAS)

GENDARMERIE : POLICE MUNICIPALE

(Accueil, écoute, orientation, recueil de plainte et protection)

Gendarmerie – 17

Les interlocuteurs du secteur de Dinan Agglomération
- Les référentes VIF des brigades
- L'intervenante sociale en gendarmerie

Police municipale de Dinan

02 96 39 57 57
32 rue René Fayon – 22100 DINAN

LES NUMEROS NATIONAUX D'ECOUTE

Violences femmes info : 3919 (Gratuit – Lundi au samedi – 9h00 / 19h00)

Allo Enfance en danger : 119 (Gratuit – 24/24 – 7/7)

Maltraitance envers les personnes âgées et/ou en situation de handicap : 3977 (Gratuit – Lundi au samedi – 9h00 / 19h00)

France Victime (numéro d'aide aux victimes) : 116 006 (Gratuit – 7/7 – 9h00 / 19h00)

Sexualité, contraception, IVG : 0800 08 11 11 (Gratuit – Lundi au samedi – 9h00 / 20h00)

Viol Femmes Informations : 0800 05 95 95 (Gratuit poste fixe – Lundi au Vendredi – 9h00 / 19h00)

Pour les auteurs de violences : 08 019 019 11

LES INFORMATIONS LOCALES

L'ETAT CIVIL

DECES:

- Le 3 février 2021 - Chantal MAURICIA - 1 rue de l'Ecole
- Le 1^{er} mars 2021 - Michel ROBIN - 30 la Harlais
- Le 8 mars 2021 - Brigitte THAMIN - 17 la Harlais



NAISSANCES:

- Le 1^{er} mars 2021 - Sélène et Cilian ANDRE - 1 les Fontenelles
- Le 1^{er} mars 2021 - Eden LUCAS - 4 résidence des Vaux du Moulin
- Le 25 mars 2021 – Côme DACHEZ DESBOIS – 32 la Harlais

LES MEUBLES, GITES ET CHAMBRES D'HOTES

- **Mme Ludivine AMORY** – Meublé de tourisme – 9 la Basse Freschais – 06.28.74.46.70
 - 5 pièces, capacité maximum 7 personnes
- **Mme Roselyne DELAUNAY** - *Chambre d'hôtes* - 23 la Harlais - 02.96.39.75.28
 - De mai à Août : 1 chambre capacité 2 personnes
- **Mr Yannick GRALL / Armor location** - Meublés de tourisme – 50 bis et 50 ter la Harlais - 06.71.07.91.07
 - 8 chambres capacité 16 personnes



Pour mettre un bien en location de courte durée (meublé touristique) des obligations existent. Renseignements en mairie ou à Dinan Agglomération (Service Tourisme 02 96 87 52 74 / www.dinan-agglomeration.fr)

LES DEMANDES D'URBANISME

LES DECLARATIONS PREALABLES :


- Mme Maryvonne DURAND - 16 rue du Châtelet - abattage d'arbres
- Mme Marie BOYER - 24 le Pré Meffray - abri de jardin
- Mme Claudie BRAND'HONNEUR - 1 bis la Hydrouais - abri de jardin
- M. Yannick GRALL - 50 bis et 50 ter la Harlais - garages
- M. Alexandre CHOUIN - les Bruyères - clôture
- SAS DARHEL - 3 les Jardins de la Grange - abattage d'arbres
- M. Michel RABASTE - 4 le Vieux Bourg - portail et muret
- M. Olivier MORRY - 3 résidence des Vaux du Moulin - finition bardage pergolas
- M. Fergal CHRISTOPHER, Mme Mallaury FIXOT - 4 la Pore au Gros - carport
- M. Jean-Yves MASSIOT - 8 la Hydrouais - carport
- M. Pierrot DELAURE - 1 la Haute Freschais - garage-abri
- M. Erick JAN - 29 la Harlais - division foncière
- M. Laurent VENNIN - 3 la Basse Freschais - piscine
- M. Yoann MARIETTE - 1 les Jardins de la Grange - abattage d'arbres
- M. Grégoire COURTOIS - 2 la Hydrouais - clôture
- M. Lionel ROGER - 3 place des Marronniers - ravalement de façade
- M. Christopher FERGAL, Mme Mallaury FIXOT - 4 la Porte au Gros – clôture
- Mme Gwendoline CLOS-MARSY - 6 lotissement la Petite Vallée - clôture
- M. Frédéric LOQUEN - 6 la Mégrais - pergola



LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. Laurent FROTIN - 18 rue du Châtelet - maison individuelle
- Commune d'Aucaleuc – Les Vignes - bibliothèque
- M. Stéphane CHAUVIN - 3 les Jardins de la Grange - maison individuelle
- Mme Claudie BRAND'HONNEUR - 1 bis la Hydrouais - maison individuelle
- M. Mickaël DURAND - 45 la Haute Freschais - garage et bûcher
- M. Michel BAUDAIS - 32 le Castel d'Anne - maison individuelle
- Mme Caroline KOWALSKI - 4 la petite Vallée - maison individuelle
- M. Thierry GUINEBAULT - 2 la Petite Vallée - maison individuelle
- COOPALIS - le Castel d'Anne - construction de 10 logements

LES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

	<p>BERHAUT (BOUILLET) Viviane 02 96 39 50 92 26 la Hydrouais 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 3</p>	<p>BOURSICOT Julie 07.84.12.73.54 4 la Basse Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 3</p>	<p>CHAPRON (BRUNE) Stéphanie 02.96.89.03.32 7 le vieux Bourg 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 3</p>
<p>DEBIERRE Emmanuelle MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 4 (MAM))</p>	<p>DELPEUX Fanny MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 4 (MAM)</p>	<p>DERRIEN Angélique 06.50.86.86.93 8 Cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 4</p>	<p>GOURLET Aurore 07.81.24.54.69 30 Domaine du Pré Meffray 22100 AUCALEUC Maternel 2</p>
<p>LANCIEN (POISSON) Emmanuelle 02.96.39.95.48 22 rue du Châtelet 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 4</p>	<p>LECONTE David MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p>Maternel 4 (MAM)</p>	<p>LORRE (HUGUET) Valérie 09 84 01 44 32 06 59 92 89 85 9 les Fontenelles 22100 AUCALEUC Maternel 4</p>	<p>ROCHFORT (PANHALEUX) Natacha 02 96 85 49 84 07 87 08 21 10 54 La Harlais 22100 AUCALEUC Maternel 4</p>

Liste valide à la date du : 16 avril 2021

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

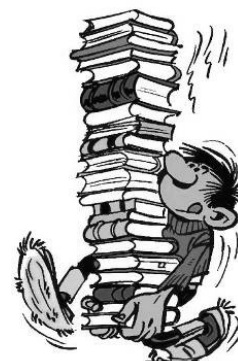
Bonjour à tous,

Bientôt une nouvelle bibliothèque. En attendant ce moment comme d'habitude la bibliothèque, située dans l'école, sera ouverte les premiers mardis de chaque mois, soit prochainement les mardis 4 mai, 1^{er} juin et 6 juillet de 16h30 à 18h.

Ces derniers mois des habitants d'Aucaleuc nous ont encore donné des livres, de bonnes soirées en perspective pour nous tous, merci à eux.

Venez nombreux emprunter gratuitement autant de livres que vous le souhaitez pour le mois suivant : documents, divers romans, policiers et livres pour enfants.

Bienvenue aux nouveaux adhérents.



L'équipe de la bibliothèque

LES TRAVAUX EXTERIEURS DE PRINTEMPS

C'EST PARTI POUR L'ENTRETIEN DU JARDIN !

La belle saison approche, et le moment d'entretenir son jardin aussi. Cependant des règles existent pour permettre de profiter de son jardin sans nuire à ses voisins. Elles sont fixées par des arrêtés préfectoraux.

Prévention des nuisances sonores.

Afin de les limiter des horaires sont fixés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Frelons asiatiques : prudence aux nids.

Si bon nombre de nids sont installés en hauteur, il arrive que certains soient découverts à moins de 2 mètres du sol.

Pour tout chantier de taille de haie ou d'élagage ou de débroussaillage :

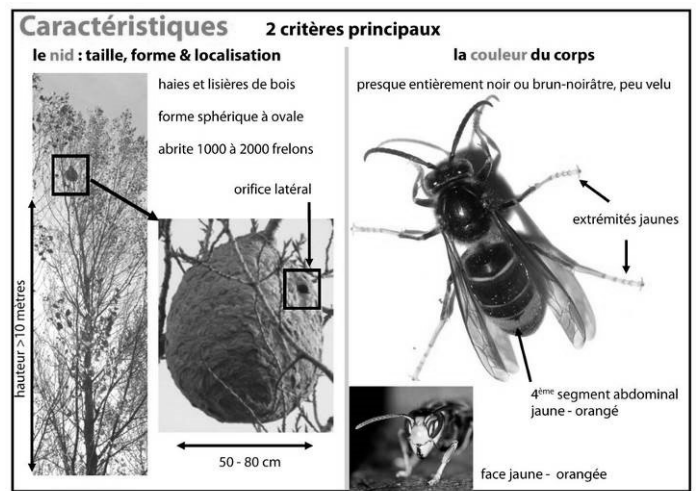
- Bien observer préalablement le chantier pour évaluer la présence de frelons ou d'éventuels allers/retours suspects.
- En cas d'attaque ou de découverte d'un nid, stopper le chantier et prendre contact avec la mairie ;
- Ne jamais tenter de détruire un nid par ses propres moyens ;
- Toujours porter des équipements de protection individuelle les plus hermétiques possibles
- Eviter de travailler seul et consulter immédiatement un médecin en cas de piqûres multiples ou de malaise.



Réglementation sur les feux.

Il en est de même pour l'usage du feu : le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 9 juillet 2012).

Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres de ces espaces, ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit de fumer du 1er juillet au 30 septembre et de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices...).



Travaux de débroussaillage

- Etre vigilant lors de l'utilisation de débroussailleuse thermique à dos car les nids peuvent être accrochés dans un simple buisson de ronce.
- En cas d'utilisation de broyeurs portés, privilégier un tracteur à cabine fermée car de gros nids peuvent être broyés et déclencher l'hystérie collective des frelons.

LES DECHETS



ENSEMBLE,
ENGAGEONS-NOUS
POUR UNE VILLE
PROPRE

JETABLES, MAIS PAS
N'IMPORTE OU !



TRI SELECTIF

L'élargissement des consignes de tri a induit une augmentation du nombre de sacs jaunes à collecter.

Pour des questions d'hygiène et afin d'éviter au maximum les risques de sacs éventrés par les animaux, merci de ne sortir vos sacs jaunes que la veille de la collecte qui a lieu le jeudi matin. Si vos sacs sont sortis trop tard le jeudi, ils ne seront pas pris en charge. Vous devrez donc les ramasser et les conserver jusqu'à la semaine suivante.

APPEL AU CIVISME DE CHACUN
JE JETTE MON MASQUE ET MES GANTS
À LA POUBELLE... PAS DANS LA RUE
NI DANS LES ESPACES PUBLICS !

Three circular icons. The first is labeled 'OUI' and shows a person disposing of waste into a bin. The second is labeled 'NON' and shows a person disposing of a mask and gloves into a bin. The third is labeled 'NON' and shows a person disposing of waste on the ground.

LA COMMISSION CADRE DE VIE

LA JOURNEE CITOYENNE

Les deux premières éditions des journées citoyennes Aucaleuennes ont été des succès. Celle de 2020 n'a pu s'organiser en raison de la situation sanitaire mais la 3^{ème} journée citoyenne a été fixée ! Nous serons donc ravis de vous retrouver le



Samedi 29 Mai

A partir de 08h00 à l'école

Tout au long de l'année vos idées et propositions sont les bienvenues en mairie. Cette journée sera l'occasion d'en concrétiser certaines. Ce sera aussi l'occasion de se rencontrer, de réunir les générations, de partager les compétences et de permettre à chacun d'apporter sa participation à l'embellissement de la commune.

Cette année les activités proposées pourraient être :

- Création de jardins partagés (rue des Prunus, Cité la Frechais...)
- Ouverture de chemins non praticables actuellement
- Construction de caches pour les points de collecte des sacs jaunes en palettes

Pour vous inscrire merci de retourner en mairie le coupon ci-dessous ou de communiquer les informations par mail ou téléphone. N'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées afin que nous puissions vous transmettre les informations nécessaires si la situation sanitaire devait modifier cette journée.

Si vous avez en votre possession des palettes, n'hésitez pas à les conserver et à les apporter en mairie pour permettre la réalisation des caches.

COUPON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE POUR LE 22 MAI 2021

(Inscription possible par téléphone au **02.96.39.40.68** ou par mail à **mairie.aucaleuc-22@wanadoo.fr**)

NOM	PRENOM	Age pour les enfants

Participent à la journée citoyenne du **samedi 29 mai** (Rendez-vous à 08h00 à l'école, avec votre outillage)

Matin et après-midi : personnes

Matin uniquement : personnes

Après-midi uniquement : personnes

Casse-croûte de midi : personnes

Choix du chantier

Jardins partagés: Personnes

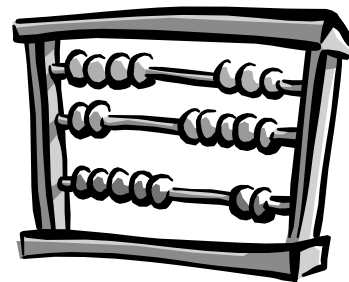
Chemins de promenade: Personnes

Caches en palette Personnes

Coordonnées de contact (téléphone ou mail) :



L'ÉCOLE PUBLIQUE



Bonjour à toutes et tous.

C'est encore une année scolaire perturbée que vivront les enfants cette année. En effet avec l'avance de trois semaines des vacances de Printemps et la dernière semaine de cette période vécue en distanciel, ce sont de nouveau des changements dans le calendrier scolaire et la présence des élèves dans les établissements.

Une classe de voile concernant les CM devait avoir lieu du 19 au 23 Avril et nous ne savons pas encore si elle sera reportée ou plus radicalement annulée.

Les élèves de Cycle 2 ont, eux, entamé un cycle autour du jardin avec un animateur de La Maison de la Rance qui vient sur site faire vivre aux enfants tout un panel d'activités autour de cette thématique ; ce projet devrait être mené à son terme sans perturbation.

Des sorties sur le château de La Hunaudaye pour le Cycle 2 et à Bréal Sur Montfort pour le Cycle 1 sont programmées et actuellement maintenues dans l'attente de l'évolution de la situation en cours.

Nous avons décidé de faire revenir le conférencier Bruno MAREC au 3^e trimestre pour une nouvelle animation/conférence pour les 2 classes de petits (PS à CP), cette intervention aura pour thème le cirque.

Nous espérons également avec l'Amicale Laïque pouvoir maintenir une fête de l'école si les conditions sanitaires le permettent en juin.

Il faut quand même apprécier que les enfants et les familles jouent le jeu en respectant au mieux le protocole sanitaire en ce qui concerne les entrées échelonnées, le port du masque et l'application des gestes barrière.

Gestes barrière qui au-delà de la crise COVID auront permis une prise de conscience quant à la non propagation des virus grâce à une hygiène régulière. En effet, nous avons eu bien moins d'enfants absents que les années précédentes pour gastroentérite, grippe et petites maladies de l'hiver et pressentons que les mesures d'hygiène appliquées y ont été pour beaucoup.

Nous aurons au moins pu tirer cet enseignement de la période de crise actuelle.

En espérant vous accueillir de nouveau à l'intérieur de l'enceinte scolaire, veillez à prendre bien soin de vous et de vos proches



UN MOT DU CFA

LES EVENEMENTS

MARS 2021

- Journée **Portes Ouvertes Virtuelles** le **Mercredi 24 Mars 2021** organisées par CMA France

AVRIL 2021

- Journée **Découverte des Métiers et de l'Apprentissage** le **Samedi 17 Avril 2021** – de 9H à 17H – uniquement sur Rendez-vous.

Campus d'Aucaleuc

2021 DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DE L'APPRENTISSAGE

Samedi 17 avril
uniquement sur rendez-vous

Alimentaire
Automobile
Coiffure
Commerce
Hôtellerie / Restauration
Menuiserie
Signalétique
Toilettage canin & félin

Inscription
www.cfa-cotesdarmor.fr

CFA DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE
Campus d'Aucaleuc - La Croix Fresche Blanc 22100 AUCALEUC
02 96 76 27 37 - www.cfa-cotesdarmor.fr

L'AMICALE LAIQUE

Les ventes de ce début d'année 2021 démarrent sous les meilleurs auspices, malgré un contexte sanitaire compliqué.

418 boîtes de madeleines ont été vendues, un record !

Quant à la vente inédite de saucissons, cela a été au-delà de nos espérances : 563 saucissons et 28 noix de jambon ont été vendus.



L'Amicale remercie sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à ces deux ventes exceptionnellement réussies !

Grâce à ces bénéfiques, l'amicale a participé au financement des activités prévues pour les enfants (depuis le début de l'année, les familles n'ont pas déboursé un centime) :

* Séance de cinéma (uniquement pour les cycles 1 car les cinémas ont ensuite été fermés suite aux mesures sanitaires)

* Conférence, sur les saisons, animée par Bruno MAREC

* Deux conférences, sur les thèmes du jardin potager et du développement durable, animées par un animateur de Monde et Nature

* Découverte des petits secrets du jardin : en ce moment, ils jouent les apprentis jardiniers grâce à un intervenant de la Maison de la Rance.

L'Amicale participera également au financement des projets prévus en fin d'année scolaire : la classe de voile, la visite du Château de la Hunaudaye. Nous croisons les doigts pour que cela soit maintenu.

Nous espérons également que la fête de l'école puisse être autorisée (n'oubliez pas de noter la date dans vos agendas). Le bureau est déjà à pied d'œuvre pour l'organisation de cet après-midi inoubliable, dans le respect des règles sanitaires en vigueur ! Nous comptons sur votre présence !

Les prochaines manifestations à venir :

- *Vente de torchon avec le dessin des enfants* : courant Avril 2021
- *Fête de l'école* : le 12 Juin 2021
- *Vente de madeleines Bijou* : courant Juin 2021

Nous comptons toujours sur votre contribution quelle qu'elle soit pour pouvoir continuer à participer financièrement aux différentes actions pour l'école.

Pour nous contacter :

- amicale.aucaleuc@outlook.fr
- Boîte aux lettres près du tableau d'affichage à l'extérieur de l'école
- 02 96 39 95 48
- Page Facebook de l'Amicale, n'hésitez pas à la partager !

LE CLUB DES AINES

Vu les circonstances, nous demandons une cotisation minorée de 5 € pour l'association.

Nous recommencerons dès que possible les activités. Si nous ne pouvons pas faire de repas au CFA, nous distribuerons un repas à chaque adhérent.

Restons solidaires pour garder un contact nécessaire à la vie. Prenez soin de vous.

Le Club

L'ASSOCIATION OSCALOC



Au vu du contexte sanitaire actuel, nous sommes dans l'incertitude de pouvoir assurer dans les meilleures conditions notre 4^{ème} édition des N'auctambules du Ruet. C'est pour cela que nous préférons vous retrouver désormais en 2022. Sportivement

Les membres d'Oscaloc

LA SOCIETE DE CHASSE

Chers sociétaires,

Et un et deux et trois.....ça c'était des très bon souvenirs. Nous sommes à la troisième vague de cette pandémie et de ce confinement.. Quand finira-t-elle? Personne ne le sait encore....

Pour nous, la saison de chasse s'est terminée, nous avons pu gérer notre association au mieux pour nous permettre d'assouvir notre passion.

Faute de vide grenier et de ball trap en 2020. Et cette année, quid du vide grenier et de notre ball trap? A ce jour, on ne sait pas" peut-être bien que oui peut-être bien que non". Soyons optimistes.

Notre trésorerie risque d'être de nouveau impactée cette année encore. Mes pensées vont également aux autres associations qui n'ont pas pu honorer leurs manifestations prévues.

Un projet de" poulets grillés à la portugaise" à emporter est à l'étude. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Certains ont troqué le fusil pour la canne à pêche....Bonne saison à ceux-là. Rien de tel que le grand air.

Positivons. Prenez soin de vous et de vos familles.

ATTACHONS-NOUS A RECONNAITRE LE CARACTÈRE SI PRÉCIEUX DE CHAQUE JOURNÉE. (DAÏ LAMA).

En SAINT-HUBERT

LE PRÉSIDENT PASCAL RENAUDIN

SOUFFLE D'ESPOIR CONTRE LE CANCER



Les draisiennes au service des écoliers !

Le salon est un rendez-vous de passionnés de la petite reine, mais pas que.

Nous tenons à impliquer la commune d'Aucaleuc et les enfants de l'école à notre



organisation. En 2020, malgré l'annulation, nous avons réussi à assurer ce rôle, avec le concours de dessins avec la classe de CE1 et CE2, et en partenariat avec le Crédit Agricole de Dinan, à financer les 3 draisiennes remises le 20 février dernier à l'école.

Ces trois petits bijoux préparés par Alex Hinault Saint Malo Cycles, serviront au projet pédagogique du vélo à l'école.



En 2021, le partenariat avec le Crédit Agricole sera reconduit avec le même objectif.



Christophe Lefort

07 61 01 00 75

www.soufflesdespoirc.com



ET DEPUIS LA DERNIERE FOIS...

LA VIE DE LA COMMUNE

LE DEPART A LA RETRAITE DE CLAUDE BESSON

Non ! Ce n'est pas un poisson d'Avril !

Claude Besson, agent du service technique qui nous avait rejoins le 27 août 2018 a fait valoir ses droits à la retraite. Celle-ci a pris effet au 1^{er} avril !

Bon vent et bonne retraite, qui sera active n'en doutons pas !



LA MEMOIRE

LA COMMEMORATION DU 19 MARS



Nous nous sommes retrouvés le 19 mars pour commémorer le 19 mars 1962, date de signature des accords d'Evian, qui allaient mettre fin à la guerre d'Algérie, afin de rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant cette guerre.

Pour des raisons sanitaires, cette cérémonie a eu lieu en comité restreint.



LES TRAVAUX

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Deux lieux de chantier sont actuellement en cours pour la nouvelle bibliothèque, à Aucaelec sur le lieu même de son implantation, mais aussi à Quévert dans les ateliers de la S.C.I.C. ECLIS (Eco-Construction Locale et Initiative Solidaire).



En effet, la réalisation de ce bâtiment s'inscrit dans le cadre d'un chantier école de la S.C.I.C. ECLIS et ce sont donc les OPEC (Ouvrier.ère Professionnel.le en Ecoconstruction) qui, lors de leur formation, construisent les structures de la futur bibliothèque d'AUCALEUC sur la base de la MIMA (micro maison démontable et transportable), ces éléments de structure seront installés sur le terrain dès le début mai.



Et en parallèle, proche de l'église, l'entreprise Armor Renov Habitat, de Corseul, a réalisé la première partie du terrassement et reviendra avant la fin avril pour finaliser sa partie du chantier.

Entre temps, c'est l'entreprise Technopieux, du Plessis Grammoire (49), qui interviendra pour la pose des fondations par pieux en métal vissés dans le sol jusqu'à 2 m de profondeur.

Les travaux d'électricité seront confiés à l'entreprise HBT, d'Aucalec.



LES DATES A RETENIR

AVRIL	
Courant du mois	Amicale laïque Vente de torchons avec les dessins des enfants de l'école
MAI	
Mardi 4 mai	Jour d'ouverture de la bibliothèque Bibliothèque, 4 rue de l'école - 16H30 / 18h00
Jeudi 13 mai	Société de chasse Vide-grenier
Samedi 15 et dimanche 16 mai	Société de chasse Ball-Trap – Terrain face à la salle polyvalente
Samedi 29 mai	Journée citoyenne
JUIN	
Mardi 1^{er} juin	Jour d'ouverture de la bibliothèque Bibliothèque, 4 rue de l'école - 16H30 / 18h00
Dimanche 6 juin	Marche contre les violences faites aux femmes
Samedi 12 juin	Amicale laïque Fête de l'école – 14h00 – Ecole publique
Dimanche 20 juin	Elections départementales et régionales
Dimanche 27 juin	Elections départementales et régionales
Courant du mois	Amicale laïque Vente de madeleines Bijou
JUILLET	
Mardi 6 juillet	Jour d'ouverture de la bibliothèque Bibliothèque, 4 rue de l'école - 16H30 / 18h00
Samedi 17 et dimanche 18 juillet	Société de chasse Ball-Trap – Terrain face à la salle polyvalente

LA MAIRIE ET LES ELUS



2 rue de la mairie
Téléphone : 02.96.39.40.68
E-mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

LES NUMEROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17
Brigade de Dinan : [02 96 87 74 00](tel:0296877400)
SAMU : 15
Pompiers : 18

URGENCES MEDICALES

Service des urgences
Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde
Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h00 à 23h00
Le dimanche de 08h00 à 23h00
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. : 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)



Défibrillateurs sur la commune
Rue de la mairie (Dans le local technique au niveau de l'école (renforcement sur la rue de la mairie)
A la salle polyvalente (A côté du local technique / local Edf)

Horaires

Lundi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Mercredi : 13h30 – 18h00
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Samedi : 10h00 – 12h00

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART
Permanences sur rendez-vous uniquement (Chaque mercredi (hors jours fériés) – 09h00 / 12h00
Lieu : Atelier du 5 Bis – 5 Bis rue Gambetta – Dinan
02 96 39 38 21 – www.conciliateur.fr

LES DECHETS

Collecte des déchets ménagers

Jours de collecte pour les déchets ménagers :
Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi
Zone sud d'Aucaleuc : mercredi
Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre
La Basse Freschais : verre et papier
Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

Déchetteries

Déchetterie de Quévert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 08h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h45

Déchetterie de La Landec

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h00 à 18h00

Mercredi et samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00

